

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	20
Votants	23

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2026

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Yann LIMOUSIN, Annalisa DEFILIPPI, Christophe GRANGE, Valérie SACLIER, Bernard MOSIO, Sylvie THOME, Nathalie UCHET, Stéphane ROCHE, Nélia JULIEN, Marie GOULARD, Frédéric CHASSAING, Séverine TARQUINI, Damien BRUNIER, Audrey DEREZ, Julien ALBALADEJO, Arthur CULLATI, Patrick FRECON, Célia RODRIGUEZ.

Excusés : Gilles FORTE (pouvoir à Julien ALBALADEJO), Nathalie DE JESUS (pouvoir à Patrick FRECON), Emeric FONTAINE (pouvoir à Célia RODRIGUEZ)

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 BUDGET MICROCENTRALE
35 – 26/05/2026

Monsieur Julien ALBALADEJO, conseiller municipal, donne lecture du rapport suivant :
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Cette affectation doit permettre, à minima, de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement en comblant le déficit éventuel d'investissement reporté, majoré du solde négatif des restes à réaliser.

Le surplus peut être soit affecté également à l'investissement, soit reporté dans la section de fonctionnement ou reversé exceptionnellement à la collectivité de rattachement.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur ALBALADEJO,

Vu la délibération n°24 du 27/04/2026 relative à la reprise anticipée des résultats 2025 du budget microcentrale,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat cumulé (excédent) de la section de fonctionnement de 246 505,32 € qui doit faire l'objet d'une affectation,

Constatant par ailleurs :

- un résultat (déficit cumulé) de la section d'investissement de :	4 202,80 €
- un solde (déficit) des restes à réaliser d'investissement de :	0,00 €
Solde déficitaire :	4 202,80 €

Constatant le besoin de financement de la section d'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Affectation :

c/R 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	200 000,00 €
c/R 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	46 505,32 €

Pour mémoire

c/D 001 : Résultat d'investissement reporté :	- 4 202,80 €
---	--------------

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI
Maire

